



Environnement Namur

Actualités

Un demi-million d'euros en faveur de la propreté publique : 2 premières en Belgique

**Dispositions réglementaires****Gérer ses déchets**

Calendrier de ramassage
Des collectes à votre porte
Les points d'apport volontaire
Les déchets issus des commerces, entreprises et bureaux...
Les déchets issus des manifestations (brocantes, foires, kermesses)
Les déchets issus des marchés
Taxes et redevances
Le dico du tri des déchets

**Gérer la propreté**

Des services et des équipements à votre disposition
Les tags et les graffitis
L'affichage
Distribution de tracts et d'échantillons sur la voie publique

**Les animaux dans la ville****Primes et aides environnementales**

Un demi-million d'euros en faveur de la propreté publique : 2 premières en Belgique

La lutte pour le maintien de la propreté publique est un combat de chaque jour. La Ville de Namur n'a de cesse depuis les années 2000 de travailler suivant 3 axes essentiels :

- La prévention : campagne d'affichage, encarts publicitaires d'information et de sensibilisation ;
- La gestion au quotidien : action au jour le jour du personnel communal, encadrement des actions citoyennes ;
- La répression : présence sur le terrain d'un agent constatateur ayant dressé 642 procès-verbaux en 2014

La propreté publique est un élément primordial pour la qualité de vie des citoyens. Pour ce faire, des efforts importants sont assurés quotidiennement, week-end compris, par les services communaux pour assurer la propreté de la Ville. Curages des avaloirs (17.000 avaloirs nettoyés 3 fois par an), balayage de nos voiries, collecte des déchets des poubelles communales, détagage, vidange des cendriers urbains... Les opérations de nettoyage de la Ville débutent à 5h00 et se terminent dans l'après quatre heures, voire à 20h en période estivale c'est-à-dire du 1er avril au 31 octobre.

Pour effectuer ses missions, le service Propreté publique dispose d'un matériel spécifique composé d'aspirateurs urbains, de camions compacteurs, de balayeuses, de laveuses, d'une détagueuse...

Ce parc « automobile » est complété par l'acquisition de 2 balayeuses électriques et d'une laveuse à eau chaude présentant de nombreux avantages. Namur est la première commune belge à acquérir ce type de matériel qui par ses caractéristiques vise à la diminution de l'utilisation de matières premières (carburant pour les balayeuses, eau pour la laveuse).

Balayeuses électriques :

Ces balayeuses de petits gabarits sont essentiellement prévues pour les zones hyper-urbaines du centre de Namur et de Jambes. Néanmoins, leur gabarit restreint leur permettra également des interventions plus diversifiées dans des espaces réduits : halages, piétonnier, placettes, pistes cyclables en site propre... y compris certains trottoirs !



Les avantages liés à ce type de matériel sont principalement :

- l'absence totale d'émission de CO2 et de gaz d'échappement sur la zone de travail ;
- le faible niveau sonore permettant des interventions en horaire décalé.
- une autonomie de travail de 8h ;
- la possibilité, moyennant l'acquisition de batteries complémentaires d'interchanger rapidement les batteries en cours de journée pour un travail à pause ;
- un système de vidange des déchets dans des conteneurs 1100 litres standards permettant une économie sur les trajets allers-retours vers un site de transfert ;
- un système de brumisateur permettant de capter la poussière tout en consommant jusqu'à 70% moins d'eau que les balayeuses de rue traditionnelles ;
- une largeur de balayage modulable de 1,2 à 1,9 mètres.

Ces avantages ne sont pas négligeables sachant que ces véhicules sont destinés à réaliser le nettoyage de l'hyper-centre de Namur dès le matin ainsi que des zones commerciales et du marché durant des périodes d'affluences.

La laveuse à eau chaude

Ce véhicule est destiné à réaliser tout nettoyage nécessitant une intervention en profondeur et sur l'ensemble du

territoire de la Ville. Ses prestations débiteront généralement dès 5h00 du matin afin de profiter d'une affluence moindre et d'une plus grande accessibilité des espaces à traiter.



La laveuse à eau chaude acquise par la Ville est caractérisée notamment par :

- une faible consommation énergétique (fuel) permettant 50% d'économie lors de la production d'eau chaude pouvant atteindre 80°C ;
- une économie substantielle en eau (30%) car un seul passage sur la surface salie est suffisant ;
- un sol sec suite à la récupération des eaux sales et au stockage de celles-ci dans une cuve ;
- un circuit haute pression pouvant atteindre 280 bars améliorant l'efficacité du travail ;
- un gabarit permettant de travailler dans les zones commerçantes.



© Ville de Namur - [Mentions légales](#) - [Plan du site](#)
Ce site Internet utilise des cookies. Pour plus d'informations - [Cliquez ici](#)
© Copyright 2015 - Environnement Namur - [Textes légaux](#)
All rights reserved | Communication - [Création de site Internet](#) : [E-net Business](#)